



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17.01.2022

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 36 personnes
Dont ont le droit de vote : 33 personnes (majorité à 17)
- Excusés : Mme Madeleine Thévenaz, Camille Dubois, Sarah Bachmann, Marc Huguenot, Matthieu Aug, Gérard Cantin
- Scrutateurs : Mme Annie Dubey et M. Jean-Luc Peter
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 50 du 17.12.2021
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2021

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 67, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budget de fonctionnement 2022

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2022
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2022

3. Budget des investissements 2022

- 3.1 Présentation du budget des investissements 2022
- 3.2 Rapport de la commission financière

3.3 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port suite à la crue de cet été (passerelles, canal et berges)

3.4 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 162'000.- pour la mise en place d'une zone 30 Centre Village et la modification de l'arrêt de bus

3.5 Demande pour un leasing de CHF 120'000.- pour le changement d'une balayeuse

4. Approbation d'un règlement communal sur le personnel

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du CO de la Broye (Art.27 emprunts)

6. Approbation de la modification de l'article Article 9 du règlement communal de police

7. Divers

A 20h00, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a trois invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravaning.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2021

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 67, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2021 est approuvé avec 29 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

2. Budget de fonctionnement 2022

2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2022

M. le Syndic présente le budget de fonctionnement et explique que le Conseil communal n'a pas souhaité augmenter les impôts cette année étant donné que la Commune peut absorber le déficit par son capital propre.

Le Conseil communal souhaite également faire la transition avec MCH2 pour voir les incidences concrètes sur les comptes.

M. le Syndic explique les principaux postes qui grèvent le budget, mentionnés dans le bulletin d'information n 67, soit :

- Paiement unique à la Caisse de pension de l'Etat
- Augmentation des frais du CO suite à la construction du CO de Cugy
- Engagement d'un employé technique entre les Communes de Delley-Portalban, Vallon et Gletterens.
- Augmentation des charges liées
- Augmentation des charges de l'AIEE

M. le Syndic explique que si les charges restent identiques et que les revenus fiscaux n'augmentent pas, une augmentation d'impôt sera envisagée.

M. le Syndic remercie au nom du Conseil communal la comptable, Mme Christelle Bornand.

2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Sébastien Guinnard, Président de la commission financière, qui lit le rapport de la commission financière. Cette dernière relève que le budget établi présente un excédent de charges de CHF 308'720.-. La commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2022 et invite les citoyens présents d'accepter le budget de fonctionnement 2022.

M. le Syndic remercie M. Guinnard ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2022

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont approuvés avec 30 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

3. Budget des investissements 2022

3.1 Présentation du budget des investissements 2022

3.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Sébastien Guinnard, Président de la commission financière, qui lit le rapport de la commission financière. La commission financière donne un préavis favorable au budget d'investissement 2022 qui représente un total de CHF 682'000.- et invite les citoyens présents d'accepter le budget des investissements 2022.

3.3 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port suite à la crue de cet été (passerelles, canal et berges)

M. le Syndic passe la parole à M. Eric Soutter, Conseiller communal responsable du port, qui remercie les employés communaux qui se sont investis lors des inondations de l'été passé et qui ont fait un très gros travail pour sécuriser la zone et effectuer tous les travaux d'urgence.

M. Soutter présente les différents dégâts du port, soit essentiellement aux infrastructures qui ont bougé, aux passerelles et que suite à l'accumulation du limon, il faudra également draguer le canal du port. Du sable devra être remis sur la plage mais une solution devra être trouvée pour empêcher cette érosion naturelle. Il explique que dans le port, il n'est pas possible de cimenter et de bétonner.

Questions :

Un citoyen demande si le Conseil connaît la participation de l'assurance RC. M. Soutter répond que le Conseil communal ne sait pas actuellement le pourcentage de la participation de l'assurance.

Un citoyen demande si cela vaut la peine de mettre un montant si important dans la réparation de ces dégâts si ces inondations risquent de revenir régulièrement et de ne pas plutôt aménager des solutions pour éviter ces dégâts. Il n'a pas non plus remarqué de dégâts notoires au port. Il dit qu'il n'est pas d'accord de payer pour réensabler la plage chaque année.

M. Soutter explique que le passage en bois coûte CHF 30'000.- et qu'effectivement du sable doit être remis presque chaque année.

M. le Syndic dit que cela pourrait effectivement revenir périodiquement.

Les crues du lac de Neuchâtel sont également dues suite à la fermeture des vannes des Trois lacs.

M. le Syndic indique que tous les syndics des villages lacustres ont envoyé un courrier officiel au Conseil d'Etat pour une demande de subvention. Ils ont reçu une réponse très laconique. Un entretien sera organisé.

Une citoyenne demande si le revenu des parkings pourrait être utilisé à cet effet et augmenté.

M. le Syndic dit que le prix du parking a déjà été doublé l'année passée.

Un citoyen demande si la couverture d'assurance ne pourrait pas être augmentée et pourquoi l'Ecab n'intervient pas.

M. Soutter répond que l'Ecab intervient et couvre les dégâts aux bâtiments, soit les dégâts à la capitainerie mais ils n'interviennent pas pour les infrastructures.

La demande d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port suite à la crue de cet été (passerelles, canal et berges) est approuvée avec voix 17 voix pour, 9 contre et 7 abstentions.

3.4 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 162'000.- pour la mise en place d'une zone 30 Centre Village et la modification de l'arrêt de bus

M. le Syndic donne la parole à M. Nicolas Leuenberger, Conseiller communal responsable du dicastère des routes.

M. Leuenberger explique la zone qui est touchée et quelles sont les priorités qui ont été décidées, soit la zone 30 km au centre village et la modification de l'arrêt de bus pour sécuriser le site près de l'école.

Un groupe de travail a collaboré sur ce dossier et comprenait plusieurs personnes, soit la responsable d'établissement scolaire, un habitant de la route de la Ria, un habitant de la route du Lac et un agriculteur.

Il explique les zones et qu'il y aura signalisation avec totem qui sera faite sur la route pour les portes d'entrée et montre sur plan l'option choisie.

En ce qui concerne l'arrêt de bus, il y a eu maintes discussions également avec les TPF et les services cantonaux, notamment en ce qui concerne l'adaptation des arrêts pour les personnes à mobilité réduite.

Il y a également les carrefours de la route de la Muraille et du Devin pour limiter le chemin du Devin uniquement à la zone sportive et le changement du carrefour de la Muraille pour fluidifier et améliorer le trafic.

M. le Syndic explique qu'il y avait plusieurs options, dont une superluxe qui s'élevait CHF 1'800'000.-, et une autre à CHF 800'000.-. Le Conseil a opté pour la variante qui vous est proposée ce soir, soit à CHF 162'000.-.

Questions / Remarques :

Un citoyen demande quel est le but de cette mise en zone 30 km/heure.

Les 30 km/heures ne sont pas faite pour les zones de transit mais pour les zones de résidences secondaires.

M. Leuenberger répond que le but est de sécuriser la zone scolaire.

Un citoyen demande s'il y a des éventuelles modifications qui pourraient être effectuées, parce qu'il y a un totem qui est prévu devant chez lui

Il demande également par rapport au local de voirie, si c'est possible d'avoir l'avis des employés de voirie.

M. Christophe Bersier dit qu'il y a effectivement beaucoup d'enfants ainsi que de parents qui viennent sur le terrain du local de voirie.

M. le Syndic intervient pour indiquer que le local de voirie a été vendu l'AISDPG et qu'il y a des discussions pour déménager le local de voirie, de mettre des grillages et de rendre attentif les parents qui viennent amener leurs enfants à l'école.

Une citoyenne demande s'il y aura un abri.

M. Leuenberger répond qu'il n'y aura pas d'abri supplémentaire.

Un citoyen demande s'il y aura bien deux arrêts de bus.

M. Leuenberger répond positivement.

Un citoyen demande si cela n'aura pas été mieux de raser l'ancien local des pompiers et de faire les arrêts de bus à cette place.

M. Leuenberger répond que cette variante n'a pas été choisie.

Une citoyenne demande si le chemin du Devin sera « Bordier autorisé »

M. Leuenberger répond positivement.

La demande d'un crédit d'investissement de CHF 162'000.- pour la mise en place d'une zone 30 Centre Village et la modification de l'arrêt de bus est approuvés avec 15 voix pour, 15 contre et 3 abstentions.

En cas d'égalité, le Syndic tranche. M. le Syndic tranche et valide ce crédit.

3.5 Demande pour un leasing de CHF 120'000.- pour le changement d'une balayeuse

M. Leuenberger, Conseiller communal des routes explique que la balayeuse actuelle n'est plus en état et qu'elle ne peut pas être réparée.

Il dit que la balayeuse sera aussi utilisée pour nettoyer les villages voisins contre facturation.

L'option d'achat d'un véhicule électrique a été écarté car le prix est deux fois plus cher qu'une balayeuse traditionnelle.

L'option de prendre un mandat externe a aussi été écarté vu le prix élevé en comparaison d'un achat et par la décision du nettoyage des villages voisins.

Questions :

Un citoyen demande pourquoi ne pas louer la machine au lieu de l'acheter.

M. Leuenberger répond que ce n'est pas l'option qui a été choisie car trop chère.

Une citoyenne demande si cela n'est pas possible de faire l'achat en partageant entre les trois Communes.

En cas de panne ou problème, cela devient plus difficile de savoir qui doit payer le dommage.

La demande pour un leasing de CHF 120'000.- pour le changement d'une balayeuse est approuvés avec 29 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

4. Approbation d'un règlement communal sur le personnel

Les employés communaux, Christophe Bersier et Nathalie Weyermann sortent de la salle pendant les délibérations et le vote.

M. le Syndic explique qu'afin d'établir des conditions cadres pour le personnel communal, le Conseil a décidé de mettre en place son propre règlement du personnel communal. Il explique que les anciens contrats ont été résiliés et que les nouveaux contrats de travail signés entreront en vigueur dès l'approbation de l'Assemblée. Ce règlement a été établi selon le modèle du service des communes.

Questions/remarques :

Un citoyen demande quels sont les points principaux qui vont changer.

M. Soutter explique que les principaux changements sont la suppression des majorations d'heures les samedis et dimanches. Qu'il y aura une obligation de prendre des jours de congé après le travail les week-ends.

Plusieurs citoyens et citoyennes ne trouvent pas du tout normal que les employés ne soient pas affiliés au règlement du personnel de l'Etat. Il y a plusieurs interventions qui indiquent que c'est inadmissible de ne pas majorer les heures des samedis et dimanches.

L'approbation d'un règlement communal sur le personnel est refusée avec 9 voix pour, 16 contre et 6 abstentions.

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du CO de la Broye (Art. 27 emprunts)

L'approbation de la modification des statuts de l'Association du CO de la Broye (Art.27 emprunts) est approuvée par 30 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

6. Approbation de la modification de l'article Article 9 du règlement communal de police

M. le Syndic explique qu'un nouveau règlement du caravanning est en train d'être établi et qu'il faut modifier le règlement de police pour également intégrer les travaux de la zone caravanning. Soit :

« Les travaux bruyants ne sont pas autorisés pendant les mois de juillet et août dans la zone du Caravanning. »

Questions / Remarques

Un citoyen fait la remarque qu'il faudrait préciser le genre de travaux.

L'approbation de la modification de l'article 9 du règlement communal de police (Art.27 emprunts) avec 30 voix pour, contre et 3 abstentions.

7. Divers

Un citoyen demande que les comptes soient également présentés par nature.

Fin de la séance à 22h08

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy

PROVISOIRE